

## Carreleur

### Les contraintes du métier

- Manutention et postures : carreaux lourds et de grandes tailles, travail à genou ou accroupi
- Poussières à la découpe et poussières de ciment
- Produits chimiques, colles, acides
- Vibrations mains bras : utilisation de la disqueuse
- Exposition ponctuelle au bruit : disqueuse et mélangeuse, scie à eau

### Leurs conséquences

- Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Maladie professionnelle : tendinite, hygroma du genou
- Atteintes des voies respiratoires (sinusite, insuffisance respiratoire)
- Réactions allergiques cutanées ou respiratoires
- Accident du travail: coupures, plaies, contusions, projection oculaire de corps étrangers, lombalgies
- Atteinte auditive selon l'intensité et la durée d'exposition au bruit



### → Exposition à l'amiante :

Dans les travaux de rénovation : les anciennes colles et réagréages avant 1996 contenaient souvent de l'amiante (le diagnostic amiante fait par les particuliers ne suffit pas toujours).

### La prévention

- Toujours penser en priorité à la prévention collective :
  - Gérer la propreté du chantier pour limiter l'exposition inutile à la poussière et aux risques d'accidents sur sol encombré.
  - Anticiper sur l'organisation de travail pour limiter l'intensité des contraintes, exemple : livraisons sur chantier pour limiter les ports de charges.
- Se mettre en sécurité en utilisant du matériel en bon état.
- EPI : genouillère (intégrée à la tenue du travail), gants de manutention, gants de protection, protection oculaire, chaussures de sécurité.
- L'utilisation de masque reste importante même si limitée en durée : phase de préparation des mélanges et nettoyages en fin de chantier.
- Protection auditive par bouchon ou casque suivant les besoins ; se méfier si coactivité.
- Conduite de véhicule ; Rangement du véhicule : attention à la surcharge, bon état d'entretien y compris des pneumatiques. Séparation des passagers et du matériel avec une "vraie" place pour l'ensemble des passagers.